



LIGUE DE FOOTBALL DE LA GUYANE

Fondée le 20 octobre 1962 – Affiliée à la Fédération Française de Football
Membre de l'Union Caraïbienne de Football – Membre de la CON-CA-CAF

NOTE INFORMATIVE

N°6/LFG/DF

ORGANISATION DES DESIGNATIONS DES ARBITRES

Mesdames, Messieurs,

Afin de respecter les articles 8 et 9 de l'annexe 1 des règlements sportifs de la LFG, **les clubs sont tenus de fournir des arbitres lorsqu'ils ont été désignés** pour les matchs de championnat.

Dans ce cas, nous vous demandons de bien vouloir remplir le document joint au présent et transmettre la liste de vos arbitres licenciés, référencés et les arbitres auxiliaires au Département futsal **avant le 09 octobre 2022** à l'adresse futsal@guyane-foot.fr.

Pour rappel, les arbitres doivent être licenciés et les arbitres auxiliaires doivent avoir une licence dirigeant avec le cachet « arbitre auxiliaire ».

Pour organiser au mieux les désignations et gagner du temps dans la préparation du match, les feuilles de matchs étant dématérialisées, vous devrez transmettre 24H avant le match, le nom des officiels pour que la rubrique « officiels » de l'application FMI soit renseignée.

Fait à Cayenne, le 19 septembre 2022

La Présidente du Département Futsal

Andréa IMFELD